



LYCEE DE L'ATLANTIQUE
ROYAN

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021

*Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologies et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage*

A retourner par courriel à : int.0171571r@ac-poitiers.fr
Ou par courrier au Lycée de l'Atlantique – Service comptabilité – 2 rue de Montréal 17205 ROYAN Cedex

Votre entreprise :

Raison sociale :

N° Siret : Code NAF/APE :

Adresse :

CP : Ville :

Contact :

Nom : Fonction :

Tél: Courriel :

Taxe d'apprentissage = 0.68 % de la masse salariale brute 2020 de l'entreprise
Part à verser directement au Lycée de l'Atlantique de Royan = 13 % de la taxe d'apprentissage

Montant de votre versement au Lycée de l'Atlantique :€

Notre établissement

LYCEE DE L'ATLANTIQUE ROYAN

Numéro UAI : 0171571R

SIRET : 191 714 088 00017

Règlement:

Par Chèque à l'ordre du Lycée de l'Atlantique à Royan

Par Virement : IBAN : FR76 1007 1170 0000 0010 0258 495 – BIC : TRPUFRP1

A réception de votre règlement nous vous transmettrons un reçu libératoire.

Toute l'équipe du Lycée de l'Atlantique vous remercie vivement de votre soutien.

Pour tout renseignement veuillez contacter :

Madame FERNANDES, Gestionnaire

05 46 23 55 18

Monsieur GAUTRIAUD, Directeur Délégué à la Formation Technologique et
Professionnelle

05 46 23 55 24